Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_0112-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-112 : Aménagement de la place de l'ancien hospice : point d'information
Rapporteur : M. Thierry COUPELANT

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la requalification du centre-ville et de la valorisation du patrimoine local, la commune envisage la démolition d'un bâtiment situé entre les deux pavillons de l'ancien hospice.

Le bâtiment concerné, construit dans les années 1960, présente les dimensions suivantes :
- Longueur : 12,25 mètres linéaires
- Largeur : 8 mètres

Ce projet s'inscrit dans un objectif de création d'une zone de convivialité avec venelle et rue piétonne, en secteur protégé.

Un permis de démolir a été déposé le 14 avril 2026 auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est en cours d'instruction.
Une démolition devrait pouvoir intervenir à l'hiver 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_0112-DE

De manière préalable, les éléments patrimoniaux du Musée maritime ont été repositionnés et valorisés dans les espaces verts de la commune, la cour a été nettoyée intégralement par les équipes techniques.

La 1ère étape de ce projet de revitalisation consistera à créer une placette entre les deux pavillons.

Afin qu'elle soit d'ores et déjà utilisée pendant la saison estivale, la commune a lancé un appel à candidature, aucune offre n'a en revanche été réceptionnée.
Un espace public y sera créé dans l'attente de travaux d'aménagement plus importants.

Vu la présentation du sujet en commission urbanisme et occupation du domaine du 17 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la présentation du point d'information sur l'aménagement de la cour de l'ancien hospice.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC



